

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION JAVA

Vide Grenier

DIMANCHE 29 SEPT 2024

de 8h à 19h

Parc de Vounant, Vivonne
(86)

Restauration et buvette
sur place



Renseignements



06 08 34 52 89



JAVA Vivonne



javaweb86@gmail.com

Informations :

Emplacement : 2€ le mètre linéaire.

- 3 m minimum sans voiture
- 5 m minimum avec voiture

Espace dédié aux producteurs locaux

Réservation avant le 21/09/2024

Bulletin d'inscription et règlement au verso

RÈGLEMENT

Article 1 : Le vide grenier-brocante est exclusivement réservé à la vente au déballage d'Objets d'Occasion Personnels et usages, conformément à la réglementation (article L310-2 et L310-5 du Code du Commerce). Les stands d'artisanat (bagues, colliers, bracelets, etc.) et de vêtements neufs ne sont pas admis. La vente de produits de consommation (exemples : alimentation, confiseries, crêperie, boissons, etc.) est formellement interdite, la petite restauration sur place et la vente de boissons étant exclusivement réservées à l'association organisatrice. Tout manquement à cette règle entraînera le renvoi immédiat sans remboursement des sommes perçues au titre de l'inscription.

Article 2 : La date limite d'inscription est fixée au samedi 21 septembre 2024. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de la perte ou de l'absence de suivi concernant les sommes versées (chèque, espèces) hors de cette limite d'inscription.

Article 3 : Le Vide grenier "Saint-Michel" de Vivonne est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante dans la limite des places disponibles, et se déroulera dans le Parc de Vounant.

Article 4 : Toute personne devra justifier de son identité lors de l'inscription. Si le vendeur est une personne morale (société ou association), l'indication de sa dénomination et de son siège devra être annoté en plus des références de la personne la représentant. Ces informations seront collectées dans le registre tenu à la disposition des services de contrôle. Tout refus de communiquer ou de justifier les informations exigées dans le bulletin d'inscription entraînera l'exclusion de la brocante sans remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

Article 5 : Seuls les bulletins intégralement remplis et accompagnés du règlement de l'inscription seront pris en compte.

Article 6 : Le prix du mètre linéaire est fixé à 2 euros (3 ml minimum sans voiture et 5 ml minimum avec voiture).

Article 7 : L'installation aura lieu entre 6h et 8h. Les emplacements seront attribués par l'association JAVA et ne pourront être contestés.

Article 8 : Les véhicules seront stationnés derrière l'étalage de chaque exposant. Si la longueur de l'emplacement réservée insuffisante pour permettre le stationnement du véhicule, l'organisateur pourra exiger que soient achetés les mètres supplémentaires nécessaires au stationnement de ce véhicule. Tout refus pourra entraîner le renvoi immédiat sans remboursement des sommes déjà perçues.

Article 9 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des pertes, casses ou autres détériorations. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuites.

Article 10 : Seules les demandes de remboursement déposées par courrier deux semaines au plus tard après le jour du vide grenier seront prises en compte (le cachet de la poste faisant foi).

Article 11 : La police du vide grenier de Vivonne reste sous la compétence du Maire et des représentants de l'association JAVA dans la mesure de leurs compétences, ainsi que la Gendarmerie.

Article 12 : Toute participation au vide grenier entraîne la pleine et entière acceptation du présent règlement.



COUPON D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Association JAVA, vide grenier "Saint-Michel" - Avenue de Bordeaux,
86370 Vivonne

Avant le samedi 21 septembre 2024

Je désire réserver un emplacement pour le vide grenier "Saint-Michel" du
29 septembre 2024 à Vivonne

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : E-mail :
Longueur de l'emplacement demandé : m.
Montant (2€ par mètre linéaire) : 2,00€ x m
soit un total de : €

Le prix du mètre linéaire est fixé à 2€ (3 ml minimum sans voiture et 5 ml minimum avec voiture).

OBLIGATOIRE

Particuliers - Pièce d'identité

- Carte d'identité n° :
- Passeport n° :
- Permis de conduire n° :

Professionnels

- N° SIREN :

En cas de règlement par chèque,
merci d'indiquer l'ordre suivant :
Association JAVA.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation énoncées dans le règlement du vide grenier "Saint-Michel" à Vivonne (en particulier les articles 1, 2 et) et j'accepte de m'y conformer.

DATE ET SIGNATURE